

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 OCTOBRE 2015**

Le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- les délibérations ont été affichées, par extrait, le lendemain.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 29

Votants : 33

L'an **DEUX MIL QUINZE**, Le lundi douze octobre, le Conseil Municipal de la Commune de MONTBRISON, dûment convoqué, s'est réuni Salle de l'Orangerie à Montbrison, en séance publique, sous la présidence de M. Christophe BAZILE, Maire.

Etaient présents : M. Christophe BAZILE, Maire, Président, M. Alain GAUTHIER, Mme Catherine DOUBLET, M. Jean-Yves BONNEFOY, Mme Jeanine PALOULIAN, M. Olivier GAULIN, Mme Françoise GROSSMANN, M. Gérard VERNET, Mme Martine GRIVILLERS, M. Claude BERTIER, adjoints, M. Gérard BONNAUD, Mme Jacqueline VIALLA, Mme Christiane BAYET, M. Jean-Paul FORESTIER, M. Joël PUTIGNIER, Mme Claudine POYET, Mme Nadine MOUNIER, Mme Thérèse GAGNAIRE, Mme Mireille de la CELLERY, M. Abderrahim BENTAYEB, M. Thomas GUERIN, M. Pierre CONTRINO, Mme Cindy GIARDINA, Mme Sylviane LASSABLIERE, M. Bernard THIZY, Mme Bernadette PLASSE, M. Bruno CHANVILLARD, Mme Liliane FAURE, M. Norbert THIZY, conseillers

Absents : Mme Caroline COLOMBAN, M. Nabil TALIDI, Mme Cécile MARRIETTE, M. Fabrice MONOD,

Mme Caroline COLOMBAN avait donné pouvoir à Mme Catherine DOUBLET, M. Nabil TALIDI à M. Abderrahim BENTAYEB, Mme Cécile MARRIETTE à Mme Cindy GIARDINA, M. Fabrice MONOD à Mme Sylviane LASSABLIERE,

Secrétaire : M. Abderrahim BENTAYEB

. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2015

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du Conseil Municipal du 21 septembre 2015 à l'unanimité.

Délibération n°2015/10/01 - Politique de la ville - Convention avec l'Etat pour la création d'un poste d'adulte-relais

Vu le CGCT et plus particulièrement son article L2121-29 ;

Vu la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014,

Vu la délibération n°2015/06/02 du 29 juin 2015 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé et autorisé la signature du contrat de ville portant sur le quartier de Beauregard,

Considérant que la Ville de Montbrison est éligible au dispositif « Politique de la Ville »,

Que le diagnostic du territoire a fait ressortir une précarité de l'emploi et des difficultés sociales ;

M. Alain GAUTHIER explique qu'il serait nécessaire de mettre en place un accompagnement individuel dans les démarches d'insertion. Pour cela, il propose que la Ville de Montbrison recrute un adulte-relais.

Il demande donc au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention avec l'Etat pour la création de ce poste et d'en autoriser la signature par M. le Maire. L'Etat prendra en charge annuellement 17 926,80 € par poste à temps plein.

Mme Sylviane LASSABLIERE demande quelle sera la quotité de temps de travail de l'adulte-relais.

M. Alain GAUTHIER répond que ce sera un temps plein.

Mme Liliane FAURE regrette que l'opposition n'ait pas été associée à l'ensemble des démarches entreprises et considère le retard pris à la mise en place.

Ce dispositif comporte des faiblesses et réclame de la vigilance : l'adulte-relais sera une personne sans qualifications particulières mais qui doit cependant intervenir sur un large spectre de compétences. Il faut donc qu'il soit accompagné par un tissu associatif fort dans le cadre d'une mise en réseau. Or, le tissu associatif n'est pas très prégnant sur le quartier de Beauregard. Quelles sont les initiatives prises en réponse pour pallier cette faiblesse ?

M. Alain GAUTHIER estime que le monde associatif est très présent sur le territoire, notamment grâce au Centre Social et à la MJC. Il s'agit construire ensemble. Les services municipaux conduiront l'action en ce sens. Les complémentarités se dessineront tout naturellement.

Mme Liliane FAURE demande quelle est la composition du Conseil Citoyen et quelle sera l'articulation de la démarche avec celui-ci.

M. Christophe BAZILE explique qu'outre les volontaires, d'autres membres du Conseil Citoyen ont été désignés par tirage au sort sur les listes électorales. Les rencontres pour vérifier s'ils sont d'accord pour y participer ont commencé ce jour. L'adulte-relais aura pour rôle de l'organiser.

Il ajoute qu'il est surpris que personne ne soit venu poser de questions en mairie alors même que ces précisions auraient pu être apportées par les services.

Enfin, il s'inscrit en faux quant aux affirmations de retard car Montbrison est la ville qui a constitué la première son Conseil Citoyen et a mené les démarches le plus rapidement dans la Loire.

L'organisation devra permettre la consultation des associations et le travail de concert des directions EJS et Affaires Sociales.

M. Norbert THIZY demande pourquoi l'adulte-relais doit avoir 30 ans alors que quelqu'un de 25 ans aurait pu être performant.

M. Alain GAUTHIER répond qu'il s'agit d'un des critères formulés par l'Etat.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention de création d'un poste d'adulte relais entre la Ville de Montbrison et l'Etat,
- Autorise sa signature par M. le Maire.

Délibération n°2015/10/02 - Loire Forez - Transports scolaires - Convention de délégation - Avenant n°1

Vu l'article L 5216-5 al 2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi n°82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs sous réserve des dispositions de l'article 46 de cette loi ;

Vu la délibération du 21 avril 2009 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la convention de délégation relative à l'organisation du transport scolaire des élèves non subventionnables avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez ;

Considérant la mise en place d'un nouveau service de transports scolaires desservant les quartiers de Maupas et Curtieux, à la rentrée 2015-2016 ;

Mme Catherine DOUBLET expose qu'il y a lieu de prendre acte de cette création, non prévue dans la convention initiale.

De ce fait, elle propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver l'avenant n°1 à la convention susmentionnée et d'autoriser M. le Maire à le signer.

Mme Liliane FAURE émet des inquiétudes au sujet de la sécurisation des arrêts de bus, notamment le n°3 qui est à un carrefour.

Mme DOUBLET explique que les arrêts ont été proposés par le transporteur en tenant compte des contraintes de sécurité, gérées par celui-ci quotidiennement, et de manœuvre des cars.

Mme FAURE fait référence au travail que le Conseil Départemental a réalisé concernant les transports scolaires départementaux.

M. Christophe BAZILE remercie Mme DOUBLET et M. GAUTHIER pour leur travail sur ce dossier lequel a un coût certain (30 000 €). Cette décision répond à un besoin exprimé par les riverains de Curtieux et Maupas. La sécurité est un point qui a largement été abordé avec eux ainsi qu'avec le transporteur lors des diverses rencontres ayant eu lieu.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°1 à la convention de délégation relative à l'organisation du transport scolaire des élèves non subventionnables avec la Communauté d'Agglomération Loire Forez ;
- autorise M. le Maire à le signer.

Délibération n°2015/10/03 - Demande de subvention auprès de l'agence de l'eau pour l'achat de matériel de recherche de fuites

Vu le CGCT et plus particulièrement son article L2121-29,

Considérant les impératifs d'amélioration du rendement du réseau d'eau potable de la Ville ;

M. Gérard VERNET expose que la Ville de Montbrison envisage d'acquérir et de faire poser des appareils de recherche de fuite (débitmètres et prélocalisateurs) pour un montant total de 44 173 € HT. Dans le cadre du 10^{ème} programme de l'Agence de l'Eau, le taux de subventionnement attendu sur ce type d'opération est de 70%.

Il propose donc au Conseil Municipal de solliciter une subvention d'un montant estimé à 30 921.10 €.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal sollicite une subvention représentant 70% du montant d'achat d'appareils de recherche de fuite, lequel est estimé à 44 173 € HT.

Délibération n°2015/10/04 - Marché de location et maintenance des photocopieurs - Avenant n°2

Vu le Code des marchés publics, et notamment son article 20 ;

Vu la délibération n°2015/01/17 du 19 janvier 2015 par laquelle le Conseil Municipal a approuvé la constitution d'un groupement de commande avec Loire Forez et certaines communes pour la location et la maintenance de photocopieurs ;

Vu la délibération n°2015/06/11 du 29 juin 2015 par laquelle le Conseil Municipal a décidé de prolonger le marché de location et maintenance des photocopieurs jusqu'au 1^{er} novembre 2015 ;

Considérant que la consultation lancée par Loire Forez, coordonnateur du groupement, s'est avérée infructueuse et qu'une nouvelle consultation, sous la forme d'un marché négocié, doit être lancée ;

Que cette procédure ne pourra aboutir avant le 1^{er} novembre 2015 ;

M. Olivier GAULIN propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver un avenant visant à prolonger la durée du marché de location et maintenance des photocopieurs conclu avec l'entreprise Fac similé - Canon en portant son échéance au 31 décembre 2015. Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'avenant n°2 portant l'échéance du marché susvisé au 31 décembre 2015 ;
- Autorise sa signature par M. le Maire.

Délibération n°2015/10/05 - Parking de la rue Charles de Foucauld - Autorisation au Maire de déposer la demande de permis de démolir et de permis d'aménager un espace de stationnement

Vu les articles L421-2, R421-19 et suivants, L451-1 et suivants et R451-1 et suivants du Code de L'Urbanisme ;

Considérant que la ville de Montbrison s'apprête à acquérir une partie de la parcelle cadastrée section BI 264 actuellement occupée par le bâtiment de l'école Notre Dame-Site de Montchenu, en vue d'y implanter un espace de stationnement ;

M. Christophe BAZILE propose au Conseil municipal de bien vouloir l'autoriser à déposer et signer une demande de permis de démolir du bâtiment de l'école et une demande de permis d'aménager un espace de stationnement de 59 places dont 2 PMR.

M. Bernard THIZY souhaite savoir si le devenir du château d'eau recouvert de lierre a été pris en considération. Il s'interroge également sur la prise en charge des coûts de démolition et de désamiantage.

M. Christophe BAZILE explique que, concernant ce projet ainsi que tous les projets ayant un impact patrimonial, l'Architecte des Bâtiments de France ou un architecte du patrimoine est consulté pour avis. Concernant le désamiantage, le coût sera d'environ 110 000 € pour un coût global d'aménagement de 350 000 €. Il se réjouit d'ailleurs du vote positif annoncé par M. Bernard THIZY car il avait cru savoir que la précédente municipalité avait abandonné ce projet pour des raisons de coût.

M. Bernard THIZY répond que ce projet n'avait pas été abandonné mais que l'équipe était en attente de l'aménagement global du secteur. Le groupe « Montbrison Moingt, proche, active, innovante » votera ce dossier car il est devenu nécessaire de trouver une réponse adaptée à un secteur devenu dangereux surtout quand il y a des manifestations au stade de la Madeleine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- Déposer une demande de permis de démolir du bâtiment de l'école Notre Dame-Site de Montchenu ;
- Déposer une demande de permis d'aménager un espace de stationnement sur une partie de la parcelle cadastrée section BI 264 ;
- Autorise la signature de ces deux demandes et des pièces afférentes par M. le Maire.

Délibération n° 2015/10/06 - Classes transplantées pour l'année scolaire 2015/2016

Vu le CGCT et notamment son article L2121-29,

Considérant que les écoles de la ville, après accord de l'Inspection Académique de l'Education Nationale sur le fond pédagogique des projets présentés, procèdent à l'écriture d'un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Général de la Loire,

Mme DOUBLET expose que cette demande d'aide au Département ne peut être déposée que par la commune et ne peut être prise en compte qu'à l'issue d'une délibération sollicitant cette aide et approuvant le principe de cofinancement.

Pour l'année scolaire 2015/2016, ce cofinancement porte sur une participation de la ville de 500 € par classe et par séjour.

De ce fait, elle demande au Conseil Municipal d'autoriser M. le Maire à solliciter l'aide du Département pour l'accompagnement aux départs en classes transplantées de :

- 1 classe de CM1-CM2 de l'école élémentaire publique de Moingt (500 €)
- 2 classes de CP de l'école élémentaire publique du Chemin Rouge (1 000 €)
- 2 classes de CM de l'école élémentaire privée Saint-Charles (1 000 €)
- à titre exceptionnel, 1 classe de SEGPA du collège Mario Meunier (500 €)

et d'approuver le principe de cofinancement.

Mme Liliane FAURE estime que cette décision concernant la classe de SEGPA ouvrirait la porte au financement des classes transplantées des collèges. De plus, ces classes ont un recrutement départemental et pas seulement sur le secteur montbrisonnais. Ce dossier relève plus de la compétence du Conseil Départemental.

Mme Catherine DOUBLET répond que le Conseil Départemental a confirmé que ce dispositif s'adressait également aux classes de collège.

M. Alain GAUTHIER rappelle que ce financement n'engage que 500 € et que les enfants de SEGPA doivent être largement accompagnés. Cette dérogation n'est possible que dans la mesure où les écoles élémentaires n'ont présenté que trois demandes.

Mme Liliane FAURE estime qu'il est difficile de revenir sur une exception une fois qu'elle a été accordée.

Pour M. Christophe BAZILE, cette aide est exceptionnelle. Si une nouvelle demande devait être présentée, elle serait réétudiée dans le cadre existant.

Mme Liliane FAURE s'abstiendra car elle estime que le Département doit prendre ses responsabilités.

Mme Sylviane LASSABLIERE, gestionnaire du Collège, ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à 31 voix pour et 1 abstention,

- autorise M. le Maire à solliciter l'aide du Département pour l'accompagnement aux départs en classes transplantées de 1 classe de CM1-CM2 de l'école élémentaire publique de Moingt (500 €), 2 classes de CP de l'école élémentaire publique du Chemin Rouge (1 000 €), 2 classes de CM de l'école élémentaire privée Saint-Charles (1 000 €), 1 classe de SEGPA du collège Mario Meunier (500 €)
- approuve le principe de cofinancement.

Délibération n° 2015/10/07 - Activ'été 2015 - Subventions exceptionnelles aux associations participantes

Vu le CGCT et notamment son article L2121-29,

M. Jean-Yves BONNEFOY demande au Conseil Municipal de bien vouloir attribuer les subventions exceptionnelles aux associations ayant participé à la session 2015 d'Activ'Eté telles que détaillées ci-après :

ASSOCIATIONS	Séances prévues	Séances réalisées	Heures réalisées	Nombres d'enfants					TOTAL SUBV 2015
				Sem 1	Sem 2	Sem 3	Sem 4	Sem 5	
Modèle Club de la Vidrezone	2	2	6	14	33				465
Académie Montbrisonnaise d'Aïkido	7	7	17	9	25	14	13	21	644
Montbrison Badminton Club 42	7	7	17	52	41	24	34	44	897
Basket Club Montbrisonnais	4	4	9			25	15	8	449
Club de Billard Montbrisonnais	5	5	13	9	10	6	11	8	481
Entente Bouliste	2	2	5	41					452
Ushiro Club Montbrison	2	2	5	31	31				614
Cyclotouristes Montbrisonnais	5	5	15	9	15	19	12	16	587
Capoiera Malungos Forez	3	3	8			17	8		336
Brazil Rock 2000	3	3	9	44	64				707
Danse Loisirs Savigneux	1	1	2				21		460
Sports Loisirs Equestres Montbrison	11	9	23	73	63	43			954
Club Alpin Français Montbrison	3	2	6			17		11	342
Union Sportive Ecotay-Moingt	4	4	10	20	21			25	524
Entente Gymnique Savigneux Montbrison	5	5	11	33	46	36	30	28	905
COSM Handball	10	8	24	72	34	36	20		907
Arts Martiaux Judo Montbrison	5	5	12	29	17	10	5	6	539
Karaté Club Montbrison	5	3	7	8	23	4			415
Gaule Montbrisonnaise	6	6	17			23	36	65	751
Randonneurs Montbrisonnais	5	2	6			4		8	239
Rugby Club Forézien	4	3	8				9	18	346
Tennis Club Montbrison	4	4	6		33	26		22	684
Tennis Club de Table Montbrisonnais	4	4	10		32	25	18	15	617
Société de Tir Savigneux Montbrison	3	3	9		63	33	47		857
Vélo Club Montbrisonnais	4	2	6	2	6				213
COSM Volley	14	14	36	56	116	64	43	46	1360
Centre de Yoga	4	4	6	37				24	555
Nbre total de séances	132	119	303	577	701	431	322	365	16300

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer les subventions aux associations ayant participé à Activ'été 2015 selon le détail présenté ci-avant.

Délibération n°2015/10/08 - Convention relative à l'exercice des fonctions d'accompagnant des élèves en situation de handicap

Vu le CGCT et plus particulièrement son article L2121-29 ;
Vu le Code de l'éducation et notamment son article L 916-2 ;

Considérant que, dans le cadre de la mise en place d'Auxiliaire de Vie Scolaire (AVS) pour l'accompagnement de la scolarisation des élèves en situation de handicap dans les temps scolaires, il est possible, selon la situation des enfants, d'étendre la présence de l'AVS sur les temps périscolaires gérés par la Commune ;

Considérant qu'il a été proposé l'intervention d'une AVS sur le temps périscolaire méridien au bénéfice de deux enfants de l'école maternelle du Centre ;

Mme Catherine DOUBLET propose au Conseil Municipal de bien vouloir approuver la convention entre le lycée Jean Monnet de Saint-Etienne, employeur, et la ville de Montbrison et en autoriser la signature par M. le Maire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve la convention entre le lycée Jean Monnet de Saint-Etienne, employeur, et la ville de Montbrison
- en autorise la signature par M. le Maire.

. Compte-rendu des pouvoirs délégués par le Conseil Municipal au Maire

7 septembre 2015 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au Cimetière de MONTBRISON par M. CHAMPOMMIER Jean, pour une durée de 30 ANS et une surface de 4,86 m², pour un montant de 636.86 €.

11 septembre 2015 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au Cimetière de MOINGT par Mme LETUR MARTINEZ Fabienne, pour une durée de 15 ANS et une surface de 2,50 m², pour un montant de 125.00 €.

11 septembre 2015 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au Cimetière de MONTBRISON par Mme CHAMOURET Madeleine pour une durée de 10 ANS et une surface de 3,84 m², pour un montant de 142.08 €.

22 septembre 2015 : décision approuvant le renouvellement d'une concession au Cimetière de MONTBRISON par M. JUBAN Robert, pour une durée de 15 ANS et une surface de 4,86 m², pour un montant de 243.00 €.

Questions Orales de M. Norbert THIZY :

« Pour le conseil du 12/10/15, il serait bon d'aborder la question des rats dans le centre de Moingt. Il y a également le goudron noir qui a servi à reboucher les trous vers l'église alors que le goudron est rouge à l'origine. Certains riverains ont le sentiment d'être la dernière roue du carrosse. »

M. Christophe BAZILE explique qu'il est allé régulièrement rencontrer les riverains à Moingt. Concernant la dératisation, le travail doit être mené de façon concertée entre Loire Forez (pour les réseaux d'assainissement), la Ville de Montbrison pour ses propriétés

dans l'ilot central et les offices HLM implantés sur la commune. Des courriers ont été envoyés dans ce sens.

Concernant le problème du goudron rouge, il explique qu'il ne peut être livré qu'en petites quantités. Les centrales n'en fabriquent que rarement. Le choix a donc été fait de reboucher les trous plutôt que d'attendre du goudron rouge.

De nombreux travaux ont été initiés sur ce secteur (pavés, joints des pavés, réfection de l'église Saint Julien...).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée

Le secrétaire de séance



Abderrahim BENTAYEB

